



## La Réunion-Mayotte

### Aires d'attraction des villes 2020 à La Réunion

## Deux aires d'attraction particulièrement étendues et peuplées au Nord et au Sud

L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes, mesurée par les déplacements domicile-travail. À La Réunion, les sept aires d'attraction des villes regroupent 22 des 24 communes et 99 % de la population de l'île. Deux aires d'attraction regroupent plus de 200 000 habitants, autour des pôles de Saint-Denis au nord et de Saint-Pierre - Le Tampon au sud. À l'Ouest, les communes sont sous l'influence de plusieurs villes, y compris du nord et du sud, même si les villes de Saint-Paul et du Port concentrent les trois quarts des emplois de la microrégion. En dehors des aires d'attraction du nord, de l'ouest et du sud, qui concentrent 92 % de la population et 94 % des emplois de l'île, une aire de taille moyenne est située à l'est, autour de Saint-Benoît. Trois communes de l'île - Cilaos, Saint-Philippe et Salazie - caractérisées par leur isolement géographique, ne sont pas sous l'influence des grandes villes. Entre 2007 et 2017, la population a augmenté le plus fortement dans l'aire d'attraction de Saint-Benoît et à la périphérie de l'aire d'attraction de Saint-Denis, signe d'une périurbanisation qui s'est développée.

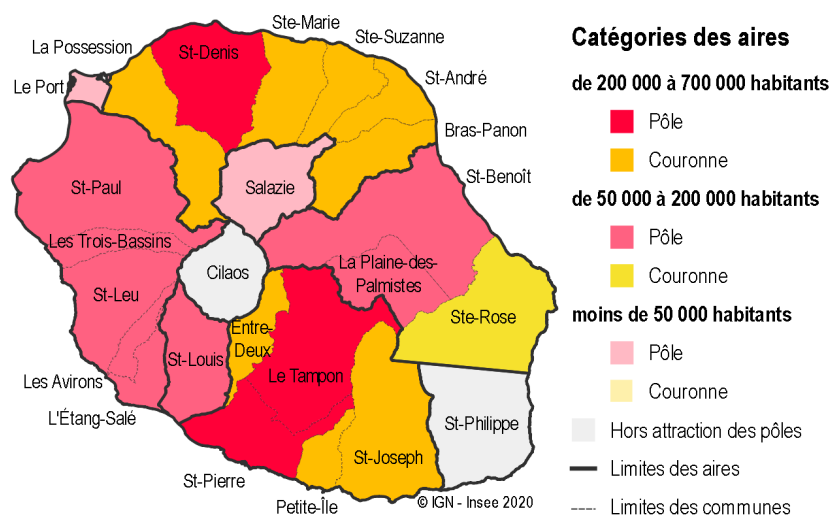
Sébastien Seguin, Insee

L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est composée d'un pôle, défini à partir de critères de population et d'emploi, et d'une couronne constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée commune-centre. Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie (*encadrés 1 et 2*).

Les aires d'attraction des villes sont des entités économiques cohérentes. Une politique publique ciblée sur un pôle, telle que la décision de construction d'une infrastructure de transport, pourra avoir des conséquences sur l'ensemble de son aire d'attraction. La majorité des plus grandes aires coïncident avec les *cities* et

### 1 Sept aires d'attraction des villes à La Réunion

Le zonage en aires d'attraction des villes à La Réunion



Source : Insee, zonage en aires d'attraction des villes 2020.

« aires urbaines fonctionnelles » définies par Eurostat et l'OCDE. Le zonage facilite ainsi les comparaisons internationales.

À La Réunion, les sept aires d'attraction des villes regroupent 22 des 24 communes et 99 % de la population de l'île (figure 1).

### Plus de 300 000 habitants dans l'aire d'attraction du chef-lieu

Dans la partie nord de l'île, l'aire d'attraction de Saint-Denis est logiquement celle qui comprend le plus de communes. Elle est la plus peuplée (307 400 habitants, figure 2) et concentre le plus d'emplois (101 700). Elle se situe au 20<sup>e</sup> rang national en termes de nombre d'habitants. Elle couvre six communes, de l'Ouest (La Possession) à l'Est (Saint-André et Bras-Panon, figure 3). Pour autant, les actifs en emploi résidant à La Possession travaillent trois fois plus souvent au Port ou à Saint-Paul qu'à Saint-Denis. Le chef-lieu concentre la moitié des habitants de l'aire et six emplois sur dix. L'influence de Saint-Denis diminue progressivement quand on s'éloigne à l'est. Les contours de cette aire sont les mêmes que dix ans plus tôt : l'influence de Saint-Denis s'étendait déjà jusqu'à La Possession et Bras-Panon à la fin des années 2000.

### Au sud de l'île, deux aires d'attraction autour des pôles de Saint-Pierre - Le Tampon et Saint-Louis

Le deuxième centre d'attraction en termes de nombre d'habitants se situe au sud de l'île. Il comprend deux aires d'attraction, constituées autour des pôles de Saint-Pierre - Le Tampon et Saint-Louis. Au total, 272 900 personnes habitent dans l'ensemble de ces deux aires. La très grande majorité des actifs qui y vivent y travaillent aussi (figure 4). La commune de Saint-Louis constitue une aire à elle seule, du fait de sa densité de population plus élevée.

L'influence du pôle de Saint-Pierre - Le Tampon s'étend sur les communes de Petite-Île, Entre-Deux et Saint-Joseph. Dans ce pôle, travaillent quatre actifs en emploi sur dix habitant à Petite-Île ou à Entre-Deux et deux sur dix résidant à Saint-Joseph. Dans les faits, l'influence du pôle de Saint-Pierre - Le Tampon s'étend même un peu plus loin aux communes de l'Étang-Salé et des Aviron : plus de 15 % des actifs en emploi de ces communes y travaillent. Cependant, la discontinuité géographique liée à la présence de l'aire de Saint-Louis entre les deux ne permet pas par convention de les considérer comme appartenant à la couronne de Saint-Pierre - Le Tampon.

## 2 Deux Réunionnais sur trois habitent dans les aires d'attraction de Saint-Denis, de Saint-Pierre – Le Tampon et de Saint-Louis

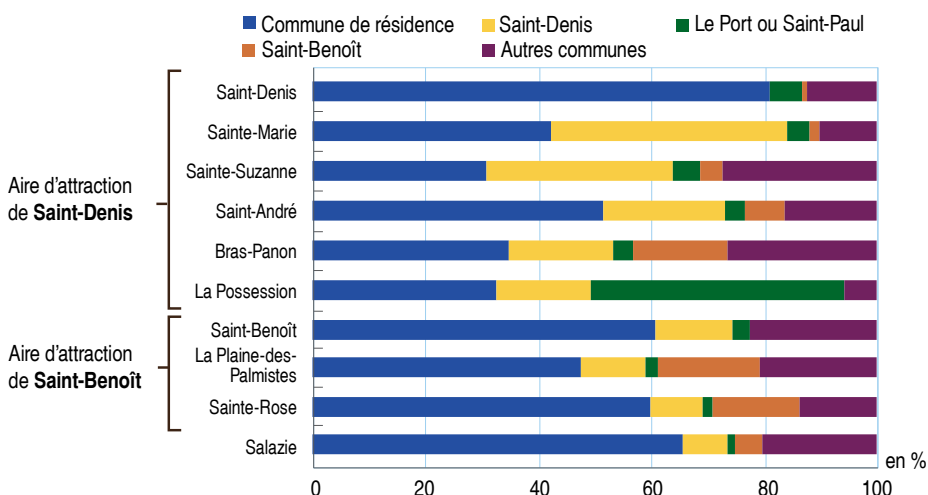
Principaux indicateurs en matière de population et d'emploi

|   | Nombre de communes de l'aire | Population résidente |                                    |   | Population en emploi |                |
|---|------------------------------|----------------------|------------------------------------|---|----------------------|----------------|
|   |                              | Population           | Part de la population de la région | dont part résidant dans la commune-centre | Actifs en emploi     | Emplois        |
|   |                              |                      |                                    |   |                      |                |
| <b>24 communes de La Réunion</b>            | <b>24</b>                    | <b>853 700</b>       | <b>100</b>                         | <b>55</b>                                 | <b>259 500</b>       | <b>259 500</b> |
| Communes sous influence des aires           | 22                           | 842 900              | 99                                 | 56  | 256 800              | 257 100        |
| Communes hors attraction des pôles          | 2                            | 10 700               | 1                                  | 0   | 2 700                | 2 500          |
| <b>Aires de 200 000 à 700 000 habitants</b> | <b>11</b>                    | <b>526 900</b>       | <b>62</b>                          | <b>44</b>                                 | <b>164 300</b>       | <b>165 800</b> |
| Saint-Denis                                 | 6                            | 307 400              | 36                                 | 48  | 100 200              | 101 700        |
| Saint-Pierre - Le Tampon                    | 5                            | 219 500              | 26                                 | 38  | 64 000               | 64 100         |
| <b>Aires de 50 000 à 200 000 habitants</b>  | <b>9</b>                     | <b>274 600</b>       | <b>32</b>                          | <b>71</b>                                 | <b>82 800</b>        | <b>70 400</b>  |
| Saint-Paul                                  | 5                            | 170 500              | 20                                 | 61  | 55 500               | 45 500         |
| Saint-Louis                                 | 1                            | 53 400               | 6                                  | 100                                       | 13 900               | 12 400         |
| Saint-Benoît                                | 3                            | 50 700               | 6                                  | 74  | 13 300               | 12 500         |
| <b>Aires de moins de 50 000 habitants</b>   | <b>2</b>                     | <b>41 400</b>        | <b>5</b>                           | <b>100</b>                                | <b>9 800</b>         | <b>20 900</b>  |
| Le Port                                     | 1                            | 34 100               | 4                                  | 100                                       | 8 000                | 19 500         |
| Salazie                                     | 1                            | 7 300                | 1                                  | 100                                       | 1 800                | 1 400          |

Source : Insee, Recensement de la population 2017.

## 3 L'aire d'attraction de Saint-Denis s'étend à l'Ouest et à l'Est

Lieu d'emploi des personnes en emploi selon leur commune de résidence pour Salazie et les aires d'attraction de Saint-Denis et Saint-Benoît



Note : Saint-Denis et Saint-Benoît, notées en gras, sont les pôles de leurs aires d'attraction.

Lecture : Sur 100 actifs en emploi résidant à Bras-Panon, 35 y travaillent, 18 travaillent à Saint-Denis, 3 au Port ou à Saint-Paul, 17 à Saint-Benoît et 26 dans d'autres communes de l'île.

Source : Insee, Recensement de la population 2017.

### À l'Ouest, Le Port et Saint-Paul concentrent de nombreux emplois

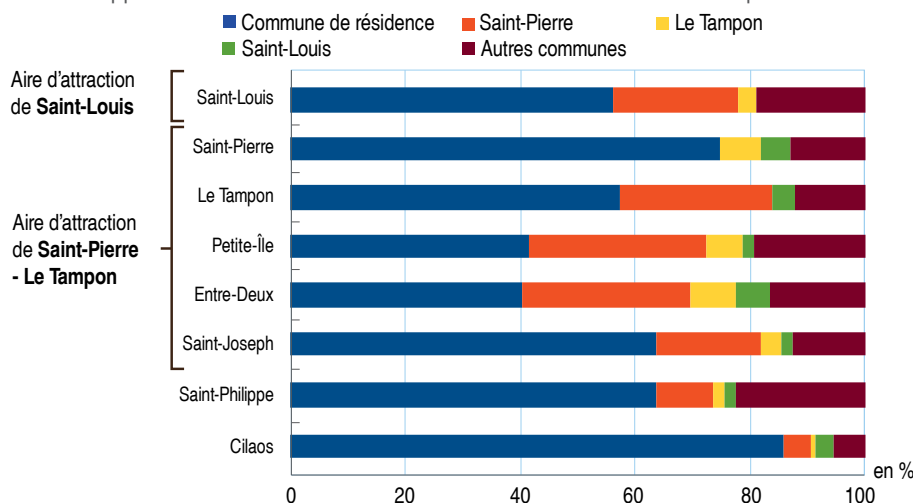
Dans l'ouest de l'île, l'emploi est très concentré dans les villes de Saint-Paul et du Port. Ensemble, ces pôles regroupent les trois quarts des emplois de la microrégion, en particulier autour du complexe industrialoportuaire (4 800 emplois générés) et en lien avec les besoins de la population présente, qu'elle soit permanente ou en séjour de courte durée. Les activités touristiques y sont aussi plus développées qu'ailleurs. La ville du Port constitue une aire à elle seule, du fait de sa densité de population sensiblement plus élevée que celle de Saint-Paul. Elle ne comprend pas de couronne même si elle attire des actifs résidant dans des communes voisines, notamment à Saint-

Paul et La Possession. En effet, elle offre 2,5 fois plus d'emplois qu'elle ne compte d'actifs en emploi y résidant.

L'aire d'attraction de Saint-Paul s'étend jusqu'aux Aviron, en passant par Trois-Bassins, Saint-Leu et l'Étang-Salé (figure 5). Ces quatre dernières communes sont multipolarisées et moins de la moitié des actifs en emploi y résidant travaillent dans leur commune de résidence. En outre, les communes des Aviron et de l'Étang-Salé sont nettement plus tournées vers les pôles d'emploi du Sud que vers Saint-Paul et Le Port. À l'inverse, les villes du Port et de Saint-Paul étendent leur influence, au-delà de leur aire d'attraction, à La Possession au nord-ouest. Au final, le bi-pôle constitué de Saint-Paul et du Port attire donc moins les

#### 4 Les actifs en emploi du Sud sont très peu attirés par les autres micro-régions

Lieu d'emploi des personnes en emploi selon leur commune de résidence pour Cilaos, Saint-Philippe et les aires d'attraction de Saint-Louis et Saint-Pierre - Le Tampon

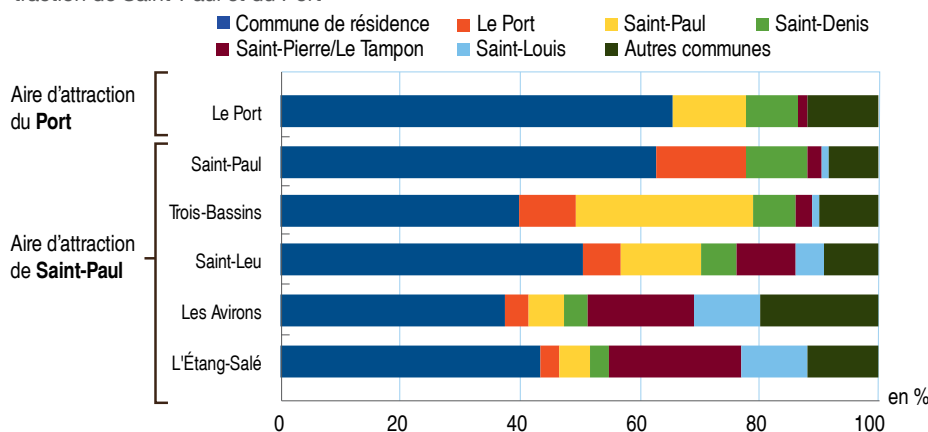


Note : Saint-Louis et Saint-Pierre - Le Tampon, notées en gras, sont les pôles de leurs aires d'attraction.

Source : Insee, Recensement de la population 2017.

#### 5 De Trois-Bassins à l'Étang-Salé, des communes de l'Ouest sous multiples influences

Lieu d'emploi des personnes en emploi selon leur commune de résidence pour les aires d'attraction de Saint-Paul et du Port

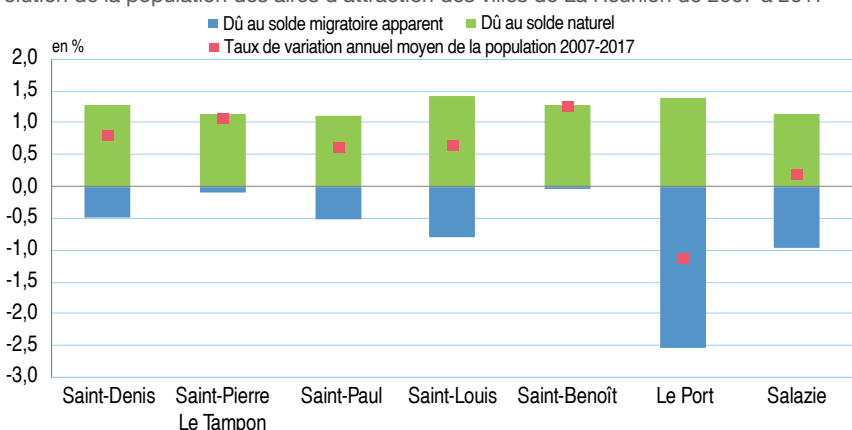


Note : Le Port et Saint-Paul, notées en gras, sont respectivement le pôle et la ville-centre de leurs aires d'attraction.

Source : Insee, Recensement de la population 2017.

#### 6 Autant de départs que d'arrivées dans les aires de Saint-Pierre - Le Tampon et de Saint-Benoît

Évolution de la population des aires d'attraction des villes de La Réunion de 2007 à 2017



Lecture : entre 2007 et 2017, la population de l'aire d'attraction de Saint-Denis a augmenté de 0,8 % par an en moyenne, dont 1,3 % dû au solde naturel (excédent des naissances sur les décès) et - 0,5 % dû au solde migratoire (excédent des départs sur les arrivées).  
Source : Insee, Recensement de la population 2007 et 2017 et état civil.

actifs en emploi vivant dans les environs que Saint-Denis au nord et Saint-Pierre - Le Tampon au sud. Ainsi, 23 % des actifs en emploi résidant dans les aires du Port et de Saint-Paul travaillent en dehors de ces deux aires, soit deux fois plus que ceux habitant

dans les deux aires de Saint-Louis et Saint-Pierre - Le Tampon et moitié plus que ceux de l'aire de Saint-Denis.

En dehors de ces cinq aires d'attraction qui concentrent 92 % de la population et 94 % des

emplois de l'île, une aire de taille moyenne est située à l'Est. Elle comprend un pôle constitué de Saint-Benoît (dont le statut de sous-préfecture permet l'existence d'un socle d'emplois administratifs ou hospitaliers) et de La Plaine-des-Palmistes. Ce pôle attire, dans des proportions toutefois assez limitées, des personnes en emploi qui vivent à Sainte-Rose. Même si elle ne fait pas partie de son aire d'attraction car sous influence de Saint-Denis, une part substantielle des personnes en emploi qui résident à Bras-Panon travaillent en outre à Saint-Benoît, soit autant qu'à Saint-Denis.

Caractérisées par leur isolement géographique, trois communes de l'île - Cilaos, Saint-Philippe et Salazie - ne sont pas sous l'influence des grandes villes. Seule Salazie émerge comme pôle du fait qu'elle offre plus de 1 500 emplois à ses habitants, au contraire des deux autres. La très grande majorité des habitants de ces communes qui ont un emploi y travaillent : c'est le cas de neuf actifs en emploi sur dix à Cilaos et de deux sur trois à Salazie et Saint-Philippe. Ces trois communes isolées, dans un environnement rural, ne regroupent que 2 % de la population et 1,5 % des emplois de l'île.

#### Fort dynamisme démographique dans l'Est et à la périphérie de l'aire d'attraction de Saint-Denis

Sur la décennie 2007-2017, les écarts de dynamisme démographique entre les aires d'attraction sont essentiellement liés à l'intensité des soldes migratoires, le solde naturel étant assez proche dans chaque aire d'attraction. L'aire d'attraction de Saint-Benoît est la plus dynamique sur le plan démographique. En effet, les départs et les arrivées s'y équilibrent, au contraire de la plupart des autres aires : la population y augmente ainsi deux fois plus vite qu'en moyenne sur la région (+ 1,2 % par an contre + 0,7 %, figure 6). La hausse de la population est également soutenue et assez homogène sur l'ensemble des aires d'attraction de Saint-Pierre - Le Tampon et Saint-Louis (+ 1,0 % par an). C'est dans cet ensemble constitué de deux aires que l'emploi a le plus augmenté : + 1,7 % par an, contre + 1,2 % par an en moyenne régionale. A contrario, la population a peu augmenté sur la décennie dans l'ensemble constitué des aires d'attraction du Port et de Saint-Paul (+ 0,3 % par an). Dans les trois communes de l'île les plus éloignées des grandes villes - Salazie, Cilaos et Saint-Philippe -, le nombre d'habitants est stable.

Dans l'aire de Saint-Denis, la population a crû à un rythme proche de la moyenne régionale. Mais la population a davantage augmenté sur la décennie passée à la périphérie de cette aire que dans la ville-centre. En effet, il peut

être de plus en plus difficile de se loger au cœur des agglomérations et les familles à la recherche d'une maison individuelle se sont davantage tournées vers des communes où les prix sont moins élevés et le foncier davantage disponible. Ainsi, la population a

crû le plus fortement à La Possession côté Ouest et à Bras-Panon côté Est. De même, dans l'est de l'île, des familles à la recherche de foncier peu cher se sont tournées vers La Plaine-des-Palmistes, qui est la commune dont la population a le plus augmenté sur la

décennie (+ 3,9 % par an). Ce phénomène de périurbanisation est en revanche moins flagrant au sud de l'île, même si la croissance de la population a été très dynamique à Entre-Deux. ■

### Encadré 1 - Le zonage en aires d'attraction des villes : la méthode

Le zonage en aires d'attraction des villes (ZAAV) 2020 se substitue au zonage en aires urbaines (ZAU) de 2010. Le ZAAV définit l'aire d'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes. Cette influence est mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

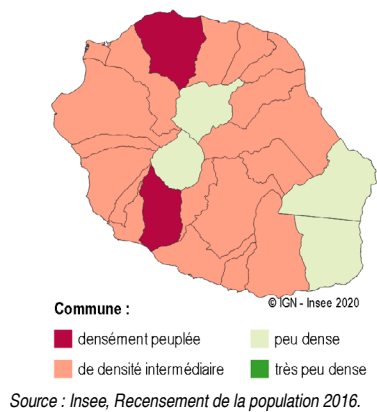
Les pôles sont définis principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité (*Insee Focus* n° 169). Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter de considérer comme pôles des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois. Les très grands pôles (niveau A) coïncident avec les *cities*, le niveau le plus élevé de la grille de densité, utilisées par Eurostat, utilisées par Eurostat et l'OCDE pour les comparaisons internationales (*figure 7*). À La Réunion, Saint-Denis et Saint-Louis sont les deux seuls pôles de niveau A (*figure 8*). Les communes qui envoient plus de 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle. Cette méthode est harmonisée avec celle des *Functional Urban Areas* diffusées par Eurostat et l'OCDE. Une fois définies les communes appartenant à une aire de niveau A, les pôles de niveau B sont déterminés parmi les autres communes avec des seuils de population et d'emploi moins élevés, puis la couronne de ces pôles de niveau B. À La Réunion, Le Port et Saint-Pierre - Le Tampon sont des pôles de niveau B. Ensuite, sont définis de même les pôles et les couronnes des aires de niveau C (Saint-Paul et Saint-Benoît à La Réunion), puis ceux de niveau D (Salazie à La Réunion). Ce principe d'agrégation est dit « hiérarchique ». Cela implique que l'aire d'attraction d'un pôle A reflète l'ensemble des communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle A en question. L'aire d'attraction d'un pôle B reflète l'ensemble des communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans un pôle B, et qui ne sont pas déjà attirées par un pôle A, etc. C'est donc l'attraction du pôle de niveau le plus élevé qui domine. Les communes n'appartenant ni à un pôle ni à une couronne sont appelées communes hors attraction des pôles. Les niveaux de pôles servent uniquement à la construction du zonage. Les aires sont ensuite classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les seuils retenus sont : Paris, 700 000 habitants, 200 000 habitants, 50 000 habitants. À La Réunion, les aires de Saint-Denis et de Saint-Pierre - Le Tampon appartiennent à la catégorie des aires de 200 000 à 700 000 habitants. Dans le cadre de cette étude, les aires d'attraction de Saint-Paul et Le Port d'une part, de Saint-Pierre - Le Tampon et Saint-Louis d'autre part, ont été considérées dans certains cas comme un seul ensemble, de par leur proximité géographique et leurs relations fortes entre elles.

#### 7 Caractérisation des pôles selon les seuils de densité des carreaux, de population et d'emplois

| Type de pôle | Seuils                                      |  |                                       |
|--------------|---|--|---------------------------------------|
|              | Densité des carreaux (hab/km <sup>2</sup> ) | Population minimale de l'agrégat de carreaux | Nombre d'emplois minimal dans le pôle |
| Niveau A     | 1 500                                       | 50 000                                       | 10 000                                |
| Niveau B     | 1 500                                       | 5 000  | 5 000                                 |
| Niveau C     | 300   | 5 000  | 1 500                                 |
| Niveau D     | 300   | 1 000  | 1 500                                 |

#### 8 À La Réunion, seules Saint-Denis et Saint-Louis sont « densément peuplées »

Grille de densité communale à La Réunion



### Encadré 2 - Certains quartiers ne sont pas sous influence des villes

Le zonage en aires d'attraction des villes a été élaboré en prenant comme maille d'observation la commune. Cette maille pourrait sembler inappropriée aux spécificités des communes réunionnaises, particulièrement étendues puisque la plupart comprennent à la fois une partie urbaine sur le littoral et à mi-pentes et des Hauts à la configuration rurale.

Ainsi, en considérant les déplacements domicile-travail à l'échelle des quartiers (Iris), certains quartiers, notamment dans les Hauts, ne sont pas sous l'influence des villes. Moins de 15 % des actifs en emploi du quartier Jean-Petit et de la forêt des Hauts de Vincendo à Saint-Joseph travaillent dans le pôle de Saint-Pierre - Le Tampon. À Sainte-Rose, seul le quartier de La Rivière de l'Est, au nord de la commune, se trouve dans

les faits sous l'influence de Saint-Benoît. Concernant l'aire d'attraction de Saint-Denis, son influence s'arrête avant les Hauts de la Rivière-du-Mat à Bras-Panon à l'est, elle ne s'étend pas non plus jusqu'à Dos-d'Ane, au Centre-ville et bien sûr à Mafate côté La Possession.

À l'inverse, l'aire d'attraction de Saint-Denis s'étend en réalité à certains quartiers de la partie nord-est de la ville de Saint-Benoît (Bourbier-Beauvallon, Bras-Fusil, Bras Canot-Le Cratère, La Confiance-Chemin de Ceinture), où plus de 15 % des actifs en emploi travaillent à Saint-Denis. Au final, en considérant une maille géographique plus fine que la commune, le zonage en aires d'attraction des villes ne serait donc modifié que de façon très marginale.

Insee La Réunion - Mayotte

Parc Technologique  
10, rue Demarne - CS 72011  
97443 Saint-Denis Cedex 9

Directeur de la publication :  
Aurélien Daubaire

Rédacteur en chef :  
Ravi Baktavatsalou

Impression et composition :  
Imprimerie Delort - Studio graphique ogham

ISSN : 2275-4318 (version imprimée)  
ISSN : 2272-3765 (version en ligne)

© Insee 2020

### Pour en savoir plus :

- Pégaz-Blanc O. et *alii*, « Neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville », *Insee Focus* n° 211, octobre 2020.
- Seguin S., « Des zones d'emploi moins différenciées qu'aux Antilles - Orientation économique des zones d'emploi de La Réunion », *Insee Flash La Réunion* n° 183, septembre 2020.
- Besson L., Touzet C., « Encore plus à l'est et dans le sud, le dynamisme démographique stimule l'emploi à La Réunion - Évolutions de l'emploi entre 2006 et 2016 et déplacements domicile-travail par EPCI », *Insee Flash Réunion* n° 160, septembre 2019.
- De Bellefon M-P. et *alii*, « 38 % de la population française vit dans une commune densément peuplée », *Insee Focus* n° 169, novembre 2019.
- Actif N., « L'Ouest et le Sud se restructurent autour de Saint-Paul et Saint-Pierre », *Économie de La Réunion* n° 138, mars 2012.